



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 59344

Texte de la question

Régulièrement, l'opinion publique est informée des conséquences dramatiques de l'alcoolisme tant pour la santé publique que l'économie du pays. Le département de la Seine-Maritime est particulièrement touché par ce fléau. Toute action de prévention de l'alcoolisme doit donc être encouragée. Pourtant, le ministère de la santé a supprimé dans le projet de loi de finances pour 2001 les crédits inscrits au chapitre 47-17, article 40, affectés au financement des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, dans sa séance du 19 décembre 2000, a refusé de se substituer à l'Etat. Il en résulte que les actions de prévention de l'alcoolisme sont menacées dans leur existence même. M. Daniel Paul * demande à M. le ministre délégué à la santé quelles dispositions il compte prendre pour préserver ce dispositif et rassurer ainsi les militants, souvent bénévoles, de la lutte contre l'alcoolisme.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59344

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1770

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306